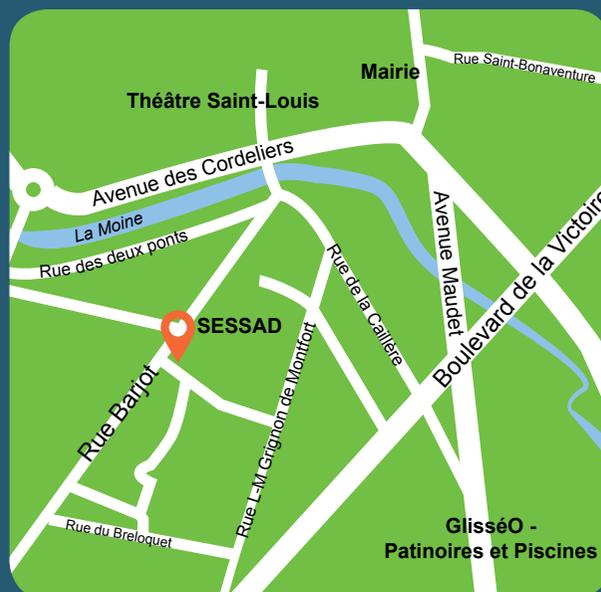


L'équipe pluridisciplinaire



- Un Directeur de pôle
- Une Directrice
- Un Chef de service
- Une Assistante de Direction
 - Un Agent d'Entretien
- Des Éducateurs Coordinateurs
- Des Éducateurs Spécialisés
- Des Éducateurs de Jeunes Enfants
 - Des Orthophonistes
 - Des Psychomotriciens
 - Des Psychologues

Le plan d'accès



Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile 0-16 ans

59 rue René Barjot
49300 CHOLET

Tél. 02 41 71 92 22

Email : sessad-cholet@adapei49.asso.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 17 H30

SESSAD 0-16 ans CHOLET ADAPEI 49 Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile



Le SESSAD de Cholet

Le SESSAD est un des établissements de l'ADAPEI 49, Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales.



Le public accueilli

Le SESSAD est autorisé pour une capacité de 62 places. Il accueille des enfants / jeunes âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, dont 17 places réservées pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans.



L'admission

- Le processus d'admission ne peut être engagé qu'après la réception d'une notification de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) selon les places disponibles.
- L'admission se fait lors d'un entretien entre la Famille, l'Enfant, la Directrice et le Chef de service.



Les moyens

- Une co-construction entre le SESSAD et la famille d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).
- Un partenariat entre les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant : Education Nationale, services sociaux (MDS, Multi-accueil, etc.), médecins libéraux, PMI, CMP, etc.
- Des accompagnements individuels et en groupe :
 - à domicile
 - dans les structures d'accueil de la petite enfance
 - à l'école
 - dans les locaux du SESSAD
 - ou tout autre lieu de vie sociale de l'enfant.



Les missions

- Accompagner l'enfant ou le jeune et sa famille dans une dimension éducative et thérapeutique pour favoriser :
 - l'acquisition de l'autonomie,
 - la socialisation,
 - l'inclusion scolaire,
 - l'accès à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire,
 - le développement de toute forme d'expression et de participation.

